

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD  
OBJET

**Autorisation donnée à Monsieur la Maire de lancer une procédure de marché public de performance énergétique relatif à l'exploitation et la maintenance des bâtiments communaux de la ville de Montereau-fault-Yonne**

N° D\_04\_2026 (Marché Publics)

L'an deux mil vingt six, le 12 janvier à 19 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 05 janvier deux mil vingt six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. ESPARRAGA, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme SAINTE ROSE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par Mme CHOISY, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme MEUNIER représentée par M. LEMOINE, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absente : Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, à L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2 1<sup>o</sup> et R. 2161-2 à R. 2161-5
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission du 05 janvier 2026,
- Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission du 08 janvier 2026,

Il convient de lancer une procédure de marché public de performance énergétique relatif à l'exploitation et la maintenance des bâtiments communaux de la ville de Montereau-Fault-Yonne

Le marché aura une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, soit jusqu'au 31 décembre 2036.

Le montant global estimatif est de 8 870 000 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITÉ**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à lancer la procédure de marché public aux conditions ci-dessous détaillées : Marché de performance énergétique, d'exploitation et de maintenance des bâtiments communaux de la ville de Montereau-Fault-Yonne

.../...

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son déléguétaire à signer le(s) marché(s) à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James Chéron .

James CHÉRON